

Compte-rendu de réunion du 12 mars 2026

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Constance ADRASSE	Lorient agglo		x
Aurore ALARCON	IGN / Département normalisation		x
Xavier AUREY	Pré-Bocage intercom-Normandie		x
Jean-Marc BARBIERI	Cergy-Pontoise Agglomération	x	
Myriam BASLE	Rennes Métropole	x	
Stanislas BESSON	DDT 38	x	
Audrey CECERE	Métropole Aix-Marseille Provence		x
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région		x
Quentin COURTIADÉ	IGN / Consultant AMOA GPU	x	
Marion DUMONT	IGN Cheffe de projet GPU	x	
Bruno FORGET	SIEEA		x
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Hermance GAUTHIER	Projet DOCURBA		x
Elise HENROT	Géoscope	x	
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	x	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	x	
Alban KRAUS	Tulle Agglo	x	
Amélie LABORDE	Fédé SCoT (et SCoT Seuil du Poitou)		x
Antoine MORICEAU	SOGEFI		x
Cyrille PALLUAUD	Bordeaux Métropole		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		x
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		x
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		x
Agathe TOSCAR	Nantes Métropole	x	
Arnaud VAILLIER	DHUP / UP3 / Chef de projet GPU		x
<i>suppléant Jean DESPHIEUX</i>			
Mathilde VALLOT	St-Brieuc Armor Agglomération	x	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier urbanisme
- Avancement du SG3 "SUP" (*M. Dumont – S. Besson*)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (*N. Kulpinski*)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (*A. Gallais*)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (*A. Gallais*)

Prochaine réunion : **11 juin**, 17 septembre, 10 décembre 2026 à 9h30, en visio

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur [l'espace de partage du GT CNIG DDU](#).

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité

Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG DDU](#) est validé.

Actions réalisées depuis :

- SG3, SG5, SG6 : réunions prévues
- SG3 : Publier la version mineure du standard CNIG SUP v2016b rev2025-12
- SG3 : Finaliser la rationalisation du modèle avec les combinaisons d'attributs spécifiques
- SG3 : Finaliser la nomenclature des valeurs de l'attribut SYMBOLE d'assiette
- SG5 : Actualiser les fichiers de symbolisation .stylx et .qml pour les SUP
- SG6 : Finaliser et publier la révision du standard SRU de niveau 1
- DDU : Instruire l'issue « [23 - Evolution de la liste des SUP annexées aux documents d'urbanisme](#) »
- DDU : Publier la révision mineure du standard CNIG PSMV v2016b rev2025-12 avec l'évolution concernant les géométries autorisées pour les prescriptions et informations

Actions à lancer ou poursuivre :

- SG5 : Révision et conversion markdown du document de spécifications générales des symbolisations
- SG6 : Rédiger le cahier des charges d'un outil de conversion du règlement d'urba
- DDU : Créer son compte Github et [s'abonner aux issues du Github PLU \(tous !\)](#)

INFOS / ACTUS

- A. Vaillier (UP3) change de poste et sera remplacé temporairement par Jean DESPHIEUX, consultant chez Alenium. Le SG1 « Evolutions métier » est donc en attente d'un nouvel animateur.

- L'utilisation du format Geopackage pour les documents d'urbanisme a fait l'objet [d'un projet](#) d'étudiants de l'ESGT dont l'enjeu consistait à fournir des éléments au GT DDU et au GPU pour étayer la décision d'un éventuel changement de format géomatique. Outre l'aspect échange de données, l'étude s'est intéressée à la transmission de la symbolisation via le format Géopackage ; les impacts techniques pour le GPU et la communauté d'utilisateurs. M. Dumont a été consultée en tant qu'experte. Le projet s'est achevé fin février. Toutes les ressources (sujet, rapport de projet, livrables : scripts Python, gabarits GPKG, documents d'urbanisme convertis, etc.) sont [disponibles ici](#).

M. Dumont estime qu'une étude d'impact auprès des producteurs serait pertinente, ainsi qu'une étude de faisabilité technique côté GPU. Elle rappelle (par rapport à d'autres formats) que la Géoplateforme (infrastructure du GPU) impose le support de OGR / GDAL.

- A. Moriceau a publié dans un [article sur la structuration des règlements d'urbanisme](#) dans Géotribu. Il a été repris par A. Clozel dans le [blog SIG & Urba](#) hébergé par Géorezo.

GPU

La nouvelle version 6.0 du GPU a été déployée le 19 février 2026. Elle intègre le support des standards CNIG PLU/CC/PSMV 2025-06 (donc hors la révision mineure PSMV v2025-12) et le contrôle des attributs manquants : actuellement en avertissement et dans quelques mois en erreur. Toutes les évolutions sont répertoriées dans [l'historique des évolutions du GPU](#).

Questions / débats

- M. Baslé soulève la question de la publication des documents d'urbanisme complets, incluant les annexes en pdf, parfois trop volumineux pour être téléversés sur le GPU. Pour y pallier, mais également pour des raisons de praticité et de sobriété numérique, le standard autorise les hyperliens vers les annexes. De ce

fait, les anciennes versions d'un PLUi risquent de ne pas pouvoir être consultées à l'identique du document opposable de l'époque. Tout en constatant les limites de volume à téléverser, M. Baslé s'étonne que le standard et le GPU n'imposent pas la publication des dossiers opposables incluant toutes les annexes en pdf.

- N. Kulpinski souhaiterait une évolution réglementaire qui permettrait de ne plus avoir à joindre les annexes au document d'urbanisme. Il conviendra de rédiger une note à la DHUP dans ce sens.

- M. Hyvernage demande si une évolution du validateur GPU est prévue pour produire des rapports d'erreurs « exhaustifs », c'est-à-dire non limités en nombre d'erreurs. M. Dumont lui répond que cette évolution n'est pas envisagée à ce jour.

2. Actualités métier et évolutions de la réglementation (UP3 / UP4)

2.1 Documents d'urbanisme

Par J.Desphieux - cf. [présentation](#) (diapo 4)

- **Standardisation des objectifs des PLU** : pour avancer sur ce sujet, le GT DDU préconise qu'un sous-groupe dédié soit créé, piloté par Madeleine Fabre (UP3) qui travaille sur les questions de sobriété foncière

- **Standardisation des cartes de préfiguration du recul du trait de côte (CPRTC)** : UP3 constate que les collectivités ne vont pas jusqu'à la carte définitive standardisée (une seule CPRTC est présente sur le GPU aujourd'hui contre 50 attendues). UP3 souhaite la standardisation des CPRTC de la même façon que les cartes définitives, en utilisant les PRESC 54-01 et 54-02 (resp. 30 et 100 ans) pour faciliter l'exploitation des données. Ce sujet est également à instruire en atelier animé par le bureau métier.

- **Affichage d'un badge « PLU climatisé »** : l'idée serait d'indiquer clairement, via une information sur le GPU, les PLU conformes à la loi Climat et Résilience, comme demandé aux autorités compétentes avant 2028, de façon à informer les usagers que, passé cette date, ils pourraient ne plus obtenir de permis de construire.

Les collectivités sont à la source de cette information, sous le contrôle des services de l'État. La table DOC_URBA ainsi que les métadonnées du document d'urbanisme peuvent tout à fait intégrer sous une forme à définir en coordination avec le bureau métier et le projet GPU.

M. Baslé demande si cette information sera à communiquer via le GPU et/ou via la plateforme [DOCURBA](#). Ceci sera à approfondir dans les prochaines réunions.

Décision / Actions

- *Planifier une réunion du SG1 pour discuter plus à fond de tous ces sujets (J. Desphieux. M. Fabre)*

2.2 SUP

Pas d'information sur les SUP depuis la précédente réunion du GT DDU.

3. Avancement du SG3 "SUP"

Par M. Dumont et S. Besson - cf. [présentation](#) (diapos 5 à 16)

Le GT DDU œuvre à la révision du standard SUP afin de faciliter la production, la publication et l'exploitation des SUP par la communauté d'utilisateurs.

En dehors des aspects modélisation, l'instruction ADS serait grandement facilitée par la connaissance exacte de la disponibilité des SUP et par l'obligation pour les gestionnaires de publier leurs SUP (à l'instar de l'obligation, pour les collectivités, de publier leurs documents d'urbanisme).

Le SG3 réunit les parties prenantes (producteurs, utilisateurs, bureaux métiers, entreprises, etc.), pour travailler à la fois sur ce qui relève du standard, ce qui touche aux questions métier mais également aux sujets plus techniques tels la publication des SUP, l'actualisation et l'exploitation dans le GPU, les recommandations aux gestionnaires - cf. le [mandat du SG3](#) et le « [Github SUP](#) ».

Une révision majeure du standard CNIG SUP est envisagée en 2026, avec :

- une relecture complète du standard facilitant la compréhension, comprenant entre autres la révision de

l'ordre d'exposition des tables et la revue des dispositions métiers et réglementaires ;
- la rationalisation du modèle et le regroupement des attributs GENERATEUR.TYPEGEN et TYPE ;
- l'ajout d'un attribut SYMBOLE regroupant toutes les informations utiles à la symbolisation des assiettes ;
- l'intégration de la table SUP_commune, listant les communes impactées par la SUP ;
- des ressources complémentaires, tels qu'un gabarit géopackage avec un fichier de style, etc.

Le SG3 « SUP » s'est réuni le 9 mars.

La révision mineure du standard CNIG SUP v2025-12 a été publiée.

3.1 Remplacement du code d'aléa

Pour les SUP PM1 et PM3, le SG3 propose de remplacer le « code aléa » par le type de procédure de PPR selon le référentiel GASPARE, en cohérence avec le standard CNIG Risques.

3.2 Mutualisation des champs TYPE et TYPEGEN

Issues #9 et #11) L'attribut TYPEGEN combine désormais, lorsque cela est possible, les valeurs de l'attribut TYPE avec celles d'autres attributs à valeurs discrètes (exemple : TYPE & TENSION, etc.)

3.3 Champs ASSIETTE_SUP.typeAss et attributs particuliers

Le SG3 propose de supprimer les attributs particuliers XDEBUT, YDEBUT, XFINAL, YFINAL, LARGEUR, ANGLE1, ANGLE2, RAYON, et de regrouper H et HREF dans typeAss : « TypeAssiette – H - HREF »
 exemple : PT2|gen|ass_speciale_sol\$25

3.4 Création d'un champ SYMBOLE sur l'assiette

Issues #5) => cf. [§ Avancement du SG5 « Symbolisation »](#)

Le SG3 fait une proposition de nomenclature de symbolisation combinant la catégorie, le type de générateur et le type assiette, afin de pouvoir représenter l'assiette.

Ce champ sera calculé par le GPU avec la syntaxe : <CAT>|gen_xxx|ass_xxx, illustrée [dans ce tableau](#).

Elle admet l'utilisation du caractère # pour les plages de valeurs, ex : I4|gen_sl_45#130, et l'utilisation du \$ pour précéder une valeur continue, ex : T5|gen|ass_sol\$130.

Parallèlement le SG5 réalise le catalogue de symboles correspondant.

3.5 Profil d'export à des assiettes de SUP à partir du GPU (ou « profil d'export à plat »)

L'IGN procède à des tests sur la base nationale des SUP pour vérifier leur correspondance avec leurs actes. Le jeu de données de cet export national à partir des SUP publiées dans le GPU sera prochainement fourni et permettra de valider le profil d'export des assiettes de SUP (cf. [issue #4](#)).

Cette table sera nommée SIMPLISUP. Le SG3 a fixé l'ordre de ses attributs.

3.6 Tables de correspondance SUP <=> commune

(issues #3). L'objectif consiste à pouvoir extraire facilement du GPU les SUP applicables sur une commune. Pour ce faire, le SG3 a proposé d'intégrer au standard SUP une table attributaire établissant la relation entre la SUP et les communes qu'elle impacte.

Le chantier ouvre deux volets : l'un concernant le standard SUP davantage destiné aux gestionnaires de SUP, l'autre touchant le standard PLU/CC et destiné aux collectivités.

Le GPU fera l'intersection géométrique des SUP publiées et des communes pour produire une première table SUP_COMMUNE nationale. Pour les SUP qui ne sont pas encore publiées sur le GPU, il sera demandé (via le standard SUP) aux gestionnaires de SUP de fournir la liste des communes concernées et aux collectivités compétentes de lister les SUP qui impactent leur document d'urbanisme en complétant la table nationale exportée du GPU.

- la table <CAT>_SERVITUDE_COMMUNE à ajouter dans le standard SUP se réduit aux trois attributs *insse*, *nom_com* et *idsup*.

La réalisation de la table est en cours à l'IGN. Sa déclinaison à intégrer au standard PLU est présentée avec l'ajout d'un attribut « source » indiquant si l'information provient du GPU, d'un porter à connaissance, du

gestionnaire ou de la collectivité.

Le renseignement de l'attribut nomSupLitt sera obligatoire, tant dans le standard SUP que dans la table SERVITUDE_COMMUNE. Le SG3 se penchera sur la forme de la valeur d'attribut SERVITUDE.nomSupLitt

Questions / débats

- M. Dumont remarque que la réflexion sur ASSIETTE_SUP.symbole a occulté la définition préalable de ASSIETTE_SUP.typeAss et que la composante « valeur continue » (exemple : §130) se justifie dans typeAss mais pas dans symbole.
- les valeurs de hauteur et d'altitude ne sont plus des flottants mais des entiers.
- Les attributs spécifiques à la catégorie T1 sont difficiles à conserver dans une combinaison de valeurs et leur utilité n'est pas avérée. Leur suppression est proposée mais nécessite la consultation préalable du gestionnaire (SNCF) et du bureau métier UP4.

Décision / Actions

- *définir la forme de SERVITUDE.nomSupLitt (SG3)*
- *fourniture du jeu test pour la table nationale SIMPLISUP (M. Dumont) tests et retours utilisateurs attendus !*
- *intégrer les évolutions finalisées au fil de l'eau dans le projet de révision du standard SUP (A. Gallais)*
- *La prochaine réunion SG3 se tiendra le 19 mai 2026 à 14h, date susceptible de changer...*

4. Avancement du SG5 « Symbolisation »

Par N. Kulpinski, - cf. [présentation](#) (diapos 17 à 19)

Le SG5 travaille à la création des symboles manquants ou correspondants à de nouvelles codifications. Le processus s'appuie sur les labels des [issues](#), ceux-ci différencient les différentes phases d'instruction. Le suivi de la gestion des symboles par le SG5 et par le GPU est géré dans ce [tableur partagé par les participants du SG5](#). Il indique les symbolisations créées et permet au projet GPU de se synchroniser au SG5 pour l'actualisation et la création des symbolisations du GPU.

Le SG5 « Symbolisation » s'est réuni le 10 mars.

Le SG5 a travaillé avec le SG3 sur la nomenclature des valeurs du champ ASSIETTE_SUP.symbole.

Les symbolisations des dernières codifications de prescription ont été intégrées dans la dernière version du GPU. Le GPU n'a pas encore intégré les préconisations de symbolisation du SG5, actuellement 37 issues portent le label « Intégration GPU en cours ».

La présentation de la révision et conversion en markdown du document de spécifications générales des symbolisations est reportée à la prochaine réunion du SG5.

Le catalogue de symbolisation des SUP a été fournie par ESRI via son programme arcOpole. Le SG5 l'a intégrée [dans ce répertoire](#) du Github. N. Kulpinski présente la « planche contact » des symbolisations de SUP et le catalogue de symboles reprenant leurs spécifications littérales.

Une fois finalisé, ce catalogue remplacera l'actuelle « [Annexe de symbolisation des SUP](#) ».

Questions / débats

- N. Kulpinski pose dans l'[issue 146](#) la question de la transmission d'un fichier de bibliothèque de style (stylx et/ou qml) avec les données conformes au standard CNIG PLU/CC.

Décision / Actions

- *Intégrer la nomenclature de ASSIETTE.symbole et finaliser le catalogue de symboles SUP (N. Kulpinski)*
- *Réviser et convertir en markdown du document de spécifications générales des symbolisations (SG5)*
- *Intégrer les symbolisations dans le GPU (projet GPU)*
- *La prochaine réunion du SG5 se tiendra le 19 mai 2026 à 9h30 (N. Kulpinski)*

5. Avancement du SG6 " Structuration du règlement d'urbanisme "

Par A. Gallais - cf. [présentation](#) (diapos 20 à 29)

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" (SRU) vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme.

Le premier niveau répond au besoin de présentation des informations structurées par blocs de texte et illustrations pour la consultation du règlement. Le deuxième niveau vise l'extraction des règles d'urbanisme (ex : marge de recul) et de leurs paramètres (ex : 10m).

La démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne se substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

Le [standard SRU de niveau 1](#) v2022-10 a été validé par la Commission des standards du CNIG et a fait l'objet d'un changement de format : XML vers JSON. A. Moriceau (Sogefi) a réalisé une [preuve de concept](#) sur le standard SRU de niveau 1 dans l'idée d'illustrer les cas d'usage.

Le SG6 finalise le [projet de standard SRU de niveau 2](#) qui structure les règles d'urbanisme. Ce modèle s'appuie sur celui du niveau 1 en complétant la classe CONTENU et en modélisant les règles d'urbanisme par un enchaînement de conditions qui entraînent des contraintes (voire des possibilités) d'urbanisme. Le projet est porté par le [Github SRU](#) et fait l'objet de la [feuille de route DHUP / IGN / CNIG](#).

Le SG6 SRU s'est réuni les 28 janvier et 3 mars. Il se réunit en moyenne deux fois entre chaque réunion DDU, avec régulièrement de nouveaux participants.

5.1 Standard CNIG SRU de niveau 1

L'évolution principale portant sur l'adoption du format JSON est intégrée dans la révision du standard CNIG SRU de niveau 1 v2026-03. Elle a été publiée.

Le changement de convention « porteGenerale » par « dispositionGenerale » dans le standard SRU de niveau 1 en cohérence avec le niveau 2 a été validée par le SG6 et intégrée dans la révision publiée.

5.2 Standard CNIG SRU de niveau 2

Le schéma JSON de SRU de niveau 2 a été développé par A. Alarcon. Le SG6 souhaite que des collectivités le testent.

La classe CONTENU est à l'articulation entre le niveau 1 et le niveau 2. Le SG6 a acté que ce contenu doit être le plus élémentaire possible.

La relation entre REGLE et CONTENU est en général bijective : à un contenu correspond une règle, du moins un "groupe homogène d'énoncés", mais ce principe reste à vérifier sur une variété de règlements d'urbanisme : les collectivités sont sollicitées pour ce faire.

5.3 Cahier des charges d'un outil d'assistance à la conversion des règlements d'urbanisme

Ce cahier des charges a fait l'objet de séances d'idéation au sein du SG6, via ce support [Mural](#), auquel il est possible de continuer à contribuer.

Le cahier des charges est actuellement disponible dans une [version brouillon](#), qui continuera à être améliorée au cours des prochaines réunions du SG6.

L'outil produira les données en deux étapes : le règlement conforme au standard SRU de niveau 1, puis le règlement conforme au standard SRU de niveau 2 ; les deux au format JSON.

5.4 Cas d'utilisation

Le chatbot « Urbanbot » de la ville de Paris a été présenté lors de la dernière réunion. Il est semblable à celui de Marseille Provence Métropole en termes de technologie et plateforme IA employée, mais diffère par certaines fonctionnalités, notamment le fait de pouvoir être interrogé sur le corpus réglementaire (code de l'urba, etc.). N. Kulpinski considère que les réponses apportées par Urbanbot semblent moins sécurisées sur le plan juridique. Il remarque également qu'à l'opposé de celui de Marseille « Urbanbot » ne tire pas parti de la structuration CNIG du règlement.

Ces outils sont basés sur une technologie émergente et ne manqueront pas de s'améliorer sensiblement...

Questions / débats

- La conversion du règlement d'urbanisme s'entend entre sa version pdf et sa version structurée conforme aux standard SRU de niveau 1 et 2.
- Le SG6 considère que les règlements SRU de chaque niveau correspondent à deux fichiers JSON distincts, mais ce principe peut être réinterrogé par le SG6. Compte-tenu de l'inter-relation étroite entre les deux niveaux, n'est-il pas préférable qu'un unique schéma JSON englobe les deux ?
- Toutes les personnes volontaires pour tester le standard SRU, notamment avec un regard totalement neuf, sont bienvenues !
- M. Baslé souhaite participer au SG6, et se montre intéressée de tester la structuration avec le règlement de Rennes Métropole.

Décision / Actions

- intégrer dans le standard SRU de niveau 1 la forme du fichier json attendu (cf. standard PLU)
- tester le standard SRU de niveau 2 (les collectivités avec leur règlement d'urbanisme)
- finaliser la modélisation SRU de niveau 2 (SG6)
- rédiger le cahier des charges de développement de l'assistant de conversion (IGN avec appui du SG6)
- prochaine réunion SG6 : 22 avril 2026 à 14h (A. Alarcon)

6. Maintenance évolutive des géostandards

Par A. Gallais -- cf. [présentation](#) (diapos nnn à mmm)

Le répertoire [Standard](#) du Github stocke :

- la [version officielle en vigueur](#) correspondant à celle publiée [sur le site du CNIG](#)
- la [version courante du projet de révision](#) de standard PLU/CC, avec le [tableau de suivi des évolutions](#).
- les [versions antérieures](#) des standards.

La révision des standards d'urbanisme (PLU/CC, PSMV et SRU de niveau 1) a été validée par la commission des standards du 12 juin 2025.

La révision 2025-06 regroupe les révisions mineures du standard [PLU](#) et [CC](#) ([Suivi des évolutions](#), [Note de version](#)), du standard PSMV ([Suivi des évolutions](#)), et du standard [SRU niveau 1](#).

Les évolutions des standards d'urbanisme sont référencées dans les référentiels Github et récapitulées dans les tableaux « Suivi des évolutions » propres à chaque standard, ainsi qu'au paragraphe « Suivi du document » à l'intérieur de chaque standard.

6.1 Standard PLU / CC

Comme décidé à la dernière réunion du GT CNIG DDU, la codification de prescription 18-17 « OAP renouvellement urbain associé à une opération de transformation Urbaine » été ajoutée au projet de révision du standard PLU/CC.

[Issue 23](#) - Evolution de la liste des SUP annexées aux documents d'urbanisme

La proposition a été exposée en séance. La remarque sur la casse du nom de commune a été prise en compte.

[issue 30](#) - Annexe au PADD - Etude de densification

Les DU intègrent régulièrement des annexes aux PADD. L'unicité du fichier padd.pdf impose de les y intégrer (avec un sommaire) mais ceci empêche de les distinguer facilement des autres fichiers. Cette annexe au PADD peut également être stockée dans le répertoire du Rapport de présentation. Les débats sont en cours dans l'issue.

[issue 31](#) - Procédures d'évolution - Les changements à prévoir - Loi Huwart

La loi Huwart a supprimé les procédures MS, RA, RS. Il convient d'ajouter une note indiquant qu'elles ne sont plus employées, et que la procédure de modification "M" recouvre, selon la date, soit d'anciennes modifications de droit commun, soit de nouvelles modifications. Intégrer les références réglementaires.

[issue 32](#) - Intégration des objectifs des PLU dans le standard

Issue en attente de l'animation d'un atelier dédié par UP3 (cf §2)

[issue 34](#) - Prescription loi littoral : espaces proches du rivage

E. Henrot suggère soit décliner le code 31 (ce qui impliquerait de revoir l'intitulé du code générique 31-00) soit de créer un nouveau code de prescription. La proposition sera transmise au bureau métier UP3 pour avis.

[issue 35](#) - Ajout d'un champ NATURE aux tables INFO

La proposition d'ajout d'un 3^{ème} niveau d'arborescence ne fait pas l'unanimité. Lui sont préférées les solutions reposant sur les attributs complémentaires optionnels, voire la révision de certaines sous-codification de prescriptions.

[issue 36](#) - Ajout d'un nouveau code FORMDOMI pour les Aires d'accueil des gens du voyage (AAGV)

Le principe est acté mais en attente de l'avis de Rennes Métropole sur les libellés à employer.

[issue 37](#) - Renommer le fichier json SRU

En attente des réflexions du SG6 (cf §5)

[issue 38](#) - Libelle de la Prescription 16-00

La codification PRESC 16-00 n'est pas une généralisation des sous-codifications 16-xx.

Plusieurs solutions sont évoquées. Il en ressort que l'évolution ne peut être intégrée que dans une révision majeure du standard PLU/CC, sous le contrôle et l'éclairage du bureau métier pour éventuellement redéfinir et redistribuer les sous-codes. Dans ce cas le code 16 devra être remplacé par un nouveau code pour éviter toutes confusions entre données conformes à différentes versions du standard. Le sujet est à soumettre à l'avis du bureau métier.

[issue 39](#) – Casse dans le nommage des pièces, répertoires et identifiants

Le sujet n'est pas prioritaire. Le problème de stockage du fichier padd.pdf en fonction de sa casse a été remonté au projet GPU.

6.2 Standard PSMV

La révision mineure du standard CNIG PSMV rev2025-12 a été publiée.

Le standard PSMV n'a pas connu d'évolutions depuis le dernier GT CNIG DDU.

6.3 Standard SUP

La révision mineure du standard CNIG SUP v2016b rev2025-12 a été publiée.

Le projet de révision majeure intègre les évolutions actées en 2025 par le SG3 et le GT DDU.

6.4 Standard SCOT

Le standard SCOT n'a pas connu d'évolutions depuis le dernier GT CNIG DDU.

6.5 Standard SRU de niveau 1

L'évolution portant sur le remplacement du format de dématérialisation XML par le format JSON est intégrée dans la révision du standard CNIG SRU de niveau 1 v2026-03. Elle a été publiée.

Décision / Actions

- *remplacer `reglement.xml` par `reglement.json` dans le projet de standard PLU/CC*

7. Liens utiles

- [Pages CNIG : Ressources Dématérialisation Documents d'Urbanisme](#) et [GT CNIG DDU](#)
- [Version courante du projet de révision de standard PLU/CC](#)
- [Github GT DDU et PLU](#) – [Github Carte communale](#) – [Github SCOT](#) – [Github PSMV](#)
- [Github SG3 SUP](#) - [Github SG5 Symbolisation](#) - [Github SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)
- [Page CNIG : SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)
- [Géoportail de l'urbanisme](#)
- [DOCURBA](#)
- [Manuel du débutant pour l'utilisation de Github](#)